

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS6472

présenté par

M. Dive, M. Viry, M. Vermorel-Marques, Mme Valentin, M. Ray, Mme Petex-Levet, M. Neuder,
Mme Louwagie, M. Forissier, M. Dubois, Mme Corneloup, Mme Anthoine, M. Fabrice Brun,
M. Brigand et M. Descoeur

ARTICLE 7

À l'alinéa 162, substituer à la date :

« 1^{er} septembre »

la date :

« 31 décembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement souhaite mettre application les principales mesures de cette réforme des retraites au 1er septembre 2023. Cependant, le choix d'un report de l'âge de la retraite dès l'automne est un passage en force brutal et cela suscite l'inquiétude de nombreux Français. En effet, les caisses de retraites sont sur-sollicitées (+20%) depuis les annonces de la Première ministre sur le projet de réforme des retraites et, depuis le 11 janvier dernier, pas moins de 700.000 internautes se sont rués sur le simulateur de retraite en ligne afin de consulter leur solde de trimestres. Cet amendement vise donc à décaler au 31 décembre 2023 l'entrée en vigueur de cette réforme plutôt qu'au 1er septembre 2023 afin de guider au mieux les Français, sur un temps plus long, dans cette période d'incertitude concernant la fin de leur carrière professionnelle.